

LE PORT DE GRUISSAN

LE COEUR DE LA STATION



RESPECTONS LES PLAISANCIERS

- Ne pas monter sur les bateaux
- Ne pas accéder aux pontons
- Le bateau est parfois une habitation, respecter la vie privée des plaisanciers
- Plongeon interdit



LA PÊCHE

- Amis pêcheurs, afin d'éviter des désagréments aux riverains, plaisanciers et gestionnaire du port, nous vous demandons :
- De ne pas pêcher sur les quais comportant des linéaires de bateaux.
 - De laisser propres les quais.
 - D'éviter les nuisances sonores.
 - De ne pas déplacer les enrochements.
- En cas de non-respect, vous serez verbalisé



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Respecter les stationnements réservés
- Respecter l'interdiction de circulation et de stationnement sur les quais
- Porter une attention particulière aux panneaux indiquant une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement.
- La circulation des vélos, rollers et skates sur les quais est interdite. Sauf, rue de l'Artimon, place du Cadran Solaire, quai de la province de Liège et quai de Mateille.



LES AMENDES APPLICABLES

- Pêche : 17 € (arrêté municipal)
- Dépôt illicite : Amende de 3^{ème} à 9^{ème} catégorie, de 450 € à 1500 €
- Nuisance sonore : 35 €
- Stationnement : de 35 € à 135 €
- Plongeon : de 35 € (arrêté municipal)

Le Port accueille de nombreuses animations estivales, les véhicules gênants seront enlevés par la fourrière.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

UN PORT CLASSÉ AU PATRIMOINE DU XX^{ÈME} SIÈCLE

La commission régionale du patrimoine et des sites a émis un avis favorable à la labellisation au titre du label « Patrimoine du XX^{ème} siècle » du port, immeubles sur le bassin principal avec Capitainerie.

Avec cette labellisation du port au titre du patrimoine bâti du XX^{ème} c'est la reconnaissance d'une architecture audacieuse et originale qui a fait date. Il était donc important que les Gruissanais sachent que les productions remarquables de cette période présentent un intérêt patrimonial en tant que témoins d'une évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société.

Vous souhaitez en savoir plus sur le port de Gruissan, rendez-vous sur www.ville-gruissan.fr, rubrique patrimoine.

